



# COMMUNIQUE

Date : 15 mars 2024

## Service communication

Jérôme Chaussoneaux / tél : 05 49 71 08 80 / [chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr](mailto:chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr)

## NOTE DE PRESSE

# Opérations marquage de vélos

La police municipale de Parthenay et Châtillon-sur-Thouet organise deux opérations marquage de vélos en avril à Parthenay et à Châtillon-sur-Thouet. Elle invite les Parthenaisien(ne)s et les Châtillonnais(e)s qui le souhaitent à venir faire identifier leur deux-roues. Ces identifications permettent de mieux lutter contre les vols.

## Le marquage des vélos : une démarche obligatoire

Pour lutter contre le vol de vélos ou leur revente illicite, l'identification des vélos vendus neufs est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour les vélos d'occasion vendus par des professionnels.

Lors de l'achat d'une bicyclette, un identifiant composé de 10 caractères (lettres et chiffres) est gravé sur le cadre. Le numéro est ensuite enregistré dans une base de données pour identifier plus facilement le propriétaire et ainsi lutter contre les vols

Les vélos d'enfants, les remorques de bicyclette ou autre moyen de déplacement personnel comme les trottinettes ne sont pas concernés.

Le marquage de vélo s'adresse aux propriétaires de vélo non-identifiés, notamment :

- Propriétaires de vélos neufs achetés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Propriétaires de vélos d'occasion achetés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 chez un professionnel
- Propriétaires de vélos d'occasion achetés auprès d'un particulier

## Marquage de vélo à Châtillon-sur-Thouet

Rendez-vous samedi 6 avril de 14h à 17h devant la mairie de Châtillon-sur-Thouet.

L'opération est réservée aux habitants de Châtillon-sur-Thouet uniquement.

## **Marquage de vélo à Parthenay**

Rendez-vous samedi 13 avril de 14h à 17h au poste de la Police Municipale à Parthenay.

L'opération **est réservée aux habitants de Parthenay uniquement.**

### **Inscription obligatoire**

Dans les deux cas, l'opération est gratuite, limitée à 100 vélos et à deux vélos par foyer.

**Il est donc demandé de s'inscrire au préalable via cette adresse :**

**[www.ville-parthenay.fr/marquage-velo](http://www.ville-parthenay.fr/marquage-velo)**

Une fois l'inscription enregistrée, les participants recevront une confirmation d'inscription. Ils seront invités à se présenter le jour de l'opération marquage de vélo avec :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Son vélo, bien sûr

**Plus de renseignements auprès de la Police municipale : 05 49 94 90 08.**